



Lettre d'information

Nous avons le plaisir de vous communiquer dans cette lettre d'information les métadonnées des arrêts prononcés récemment par la Cour constitutionnelle. Ces métadonnées contiennent le numéro et la date de l'arrêt, le(s) numéro(s) de rôle de l'affaire, la nature de la procédure, la (les) norme(s) contrôlée(s), le(s) dispositif(s) et les mots-clés de l'arrêt. De plus, en cliquant sur le lien, vous pouvez accéder directement à l'arrêt demandé.

Numéro d'arrêt : 81/2022

Date d'arrêt : 16/06/2022

Numéro(s) de rôle : 7506 • 7507

Procédure : Questions préjudicielles

Norme(s) contrôlée(s) : Ordonnance de la Commission communautaire commune du 25 avril 2019 « réglant l'octroi des prestations familiales » (art. 35 et 39)

Mots-clés : Sécurité sociale - Bruxelles-Capitale - Commission communautaire commune - Allocations familiales - Montant - Disposition transitoire - Enfants nés en décembre 2019

Dispositif(s) : - Violation (art. 35 de l'ordonnance de la Commission communautaire commune du 25 avril 2019, en ce qu'il s'applique aux enfants bénéficiaires nés en décembre 2019 et à leurs allocataires)

- Non-violation (art. 39 de la même ordonnance)

Document PDF : <https://www.const-court.be/public/f/2022/2022-081f.pdf>

Communiqué de presse : <https://www.const-court.be/public/f/2022/2022-081f-info.pdf>

Numéro d'arrêt : 82/2022

Date d'arrêt : 16/06/2022

Numéro(s) de rôle : 7578 • 7588 • 7589

Procédure : Recours en annulation

Norme(s) contrôlée(s) : Décret de la Communauté flamande du 12 février 2021 « relatif aux objectifs pédagogiques pour le deuxième et troisième degré de l'enseignement secondaire et diverses autres mesures connexes » (art. 2, 3 et 4, ainsi que les annexes 1 à 7)

Mots-clés : Enseignement - Communauté flamande - Enseignement secondaire - Deuxième et troisième degrés - Objectifs pédagogiques - Objectifs finaux

Dispositif(s) : - Annulation

- Maintien des effets des dispositions annulées (pour les années scolaires 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025)

Document PDF : <https://www.const-court.be/public/f/2022/2022-082f.pdf>

Communiqué de presse : <https://www.const-court.be/public/f/2022/2022-082f-info.pdf>